

*rapport  
de gestion,*  
PROMEA CAISSE DE PENSION 2020

*Respectueuse*

*Pour la PROMEA caisse de pension,  
le respect de tous les interlocuteurs  
dans diverses situations va de soi.*



# *sommaire,*

## *RAPPORT DE GESTION 2020*

### **Rapport de gestion**

Avant-propos .....	4 – 5
Chiffres-clés .....	7
Faits relatifs à l'assurance .....	8 – 11

### **Comptes annuels**

Bilan .....	13
Compte d'exploitation .....	14 – 15
Annexe .....	16 – 33

### **PROMEA caisse de pension**

PROMEA caisse de pension en bref.....	35
Organes de PROMEA caisse de pension.....	36 – 37

# *avant-propos,*

## **DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION**

En 2020, année du coronavirus, notre société et notre économie ont fait face à de nouveaux défis. Après de premiers mois encourageants en bourse, la pandémie a frappé. Le système de santé s'est retrouvé sous pression. Le confinement de plusieurs semaines a eu des répercussions sur l'économie et la société. A l'heure où cet avant-propos est rédigé, nous sommes confrontés à la question angoissante de savoir si une troisième vague, avec des restrictions encore plus sévères, est imminente.

Notre Caisse de pension a également été soumise à ce scénario de crise au printemps. Par mesure de précaution, le Conseil de fondation avait déjà délibérément réduit l'exposition au risque dans les placements à l'automne 2018. Cela a porté ses fruits, notamment lors de l'énorme chute de la bourse au printemps 2020. A aucun moment, nous n'avons risqué de ne pas pouvoir faire face à nos obligations. En fin d'année, grâce à un résultat de placement de 3,76 %, nous pouvons faire état d'un taux de couverture de 110,8 % contre 109,9 % au 31 décembre 2019.

Au cours de cette phase difficile, le Conseil de fondation a analysé consciencieusement et appliqué à la lettre les recommandations de nos experts en placement. A l'occasion de sa réunion à huis clos à l'automne 2020, nous avons à nouveau évalué les évolutions futures et revu la stratégie de placement sur cette base. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'un retour progressif à la stratégie initiale semblait approprié et ce, d'ici la

mi-2021. Dans le même temps, le Conseil de fondation a décidé d'intégrer notamment des véhicules de placement durable dans notre portefeuille. De cette manière, nous voulons être à la hauteur de notre responsabilité économique et sociale globale.

Avec une réserve de fluctuation de CHF153 millions à la fin de 2020, l'objectif n'est pas encore atteint, mais cela offre tout de même une sécurité pour mieux résister aux fluctuations du marché boursier. De même, aucun ajustement coûteux de la base technique ne sera nécessaire dans un avenir proche. Là aussi, nous avons fait ce qu'il fallait.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil de fondation a finalisé la stratégie immobilière initiée l'année précédente et créé une commission immobilière. Le but est de gérer et de développer de manière encore plus professionnelle le portefeuille immobilier de nos immeubles détenus directement.

Nous sommes préoccupés par le blocage des réformes de la LPP. Dans le cadre de la planification à moyen terme, le Conseil de fondation a analysé deux scénarios de réforme en discussion et leur impact sur les bénéficiaires et la PROMEA caisse de pension. Les défis que doit relever une caisse de pension proche de la LPP sont considérables à plusieurs points de vue. Il est donc d'autant plus important d'obtenir des éclaircissements dès que possible. Il sera ainsi plus facile de planifier les futures décisions stratégiques.

L'année écoulée n'a pas été non plus facile pour nos clients et nos assurés. Le fait qu'ils nous soient restés fidèles est la preuve que nous bénéficions de leur confiance. Nous tenons à les en remercier et nous continuerons à honorer cette confiance par nos performances et notre engagement à l'avenir. Pour ce faire, les membres du Conseil de fondation participent, entre autres, régulièrement à diverses formations.

Durant l'exercice sous revue, nos collaborateurs ont également dû travailler dans des conditions difficiles pour assurer le fonctionnement de la Caisse de pension et répondre aux souhaits de nos assurés. Je leur adresse également mes remerciements les plus sincères.

Je tiens également à remercier les collègues du Conseil de fondation et les membres de la Direction, ainsi que nos consultants externes. La culture de discussion ouverte et axée sur les objectifs ainsi que l'excellente organisation des réunions facilitent bien des choses.

**Rolf Fröhner**

Président du Conseil de fondation

*Intelligible*

*La PROMEA caisse de pension  
informe de manière  
claire et compréhensible.*



# chiffres-clés,

EN BREF

	2020	2019
1. Rémunération des avoirs-épargne	<b>2,00 %</b>	1,25 %
2. Avoirs de vieillesse en CHF	<b>840,0 mio.</b>	790,0 mio.
3. Augmentation des retraites	<b>0 %</b>	0 %
4. Degré de couverture	<b>110,8 %</b>	109,9 %
5. Membres	<b>967</b>	1 028
6. Assurés	<b>8 660</b>	8 492
7. Retraités	<b>1 997</b>	1 912
8. Total du bilan en CHF	<b>1 611 mio.</b>	1 501 mio.
9. Cotisations en CHF	<b>62,2 mio.</b>	60,1 mio.
10. Performance nette	<b>3,76 %</b>	9,77 %

# faits relatifs,

## À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

### Résultat de l'exercice, capacité de risque structurelle et financière

L'exercice 2020 de PROMEA caisse de pension est arrêté avec un excédent de recettes de CHF 21,1 millions. Grâce à celui-ci, le taux de couverture est passé de 109,9% à 110,8% au cours de la période sous revue. PROMEA caisse de pension peut continuer de remplir ses engagements de prévoyance envers les assurés actifs et les rentiers, mais elle ne dispose pas encore de sa pleine capacité financière à prendre des risques, car la réserve de fluctuation de valeur de CHF 227,3 millions n'a pas été constituée entièrement. Au 31.12.2020, il manquait encore CHF 74,3 millions. La réserve disponible se chiffre à CHF 153 millions selon le bilan, en conséquence de quoi 67,3% de la réserve de fluctuation de valeur auront été constitués à la fin de l'exercice sous revue.

La croissance durable en ce qui concerne l'effectif d'assurés et les capitaux de prévoyance a encore pu se poursuivre en 2020. Le capital de prévoyance des assurés actifs a augmenté de CHF 49,8 millions et s'élevait à CHF 840 millions à la fin de l'exercice sous revue. 8 660 assurés actifs était affiliés à la caisse de pension au 31.12.2020. Cela correspond à une augmentation de 168 assurés actifs par rapport à l'année précédente. Ce

qui est important pour nous, c'est que cette croissance s'intègre dans la structure existante de PROMEA caisse de pension, garantissant ainsi sa sécurité à l'avenir.

Par rapport à d'autres institutions de prévoyance, la capacité de risque structurelle reste bonne. Pour chaque retraité, il y a cinq assurés actifs.

### Objectif de rendement

L'objectif de rendement pour 2020 est de 3,1%, ce qui est inférieur au rendement des placements de PROMEA caisse de pension, qui est de 3,76%. L'objectif de rendement définit les rendements finançant le revenu nécessaire pour rémunérer l'épargne des assurés actifs ainsi que le capital de couverture des rentes et les provisions systématiquement constituées. Si l'objectif de rendement est supérieur au rendement des placements généré, le taux de couverture diminue. S'il est plus faible, comme ce fut le cas durant l'exercice sous revue, le taux de couverture augmente.

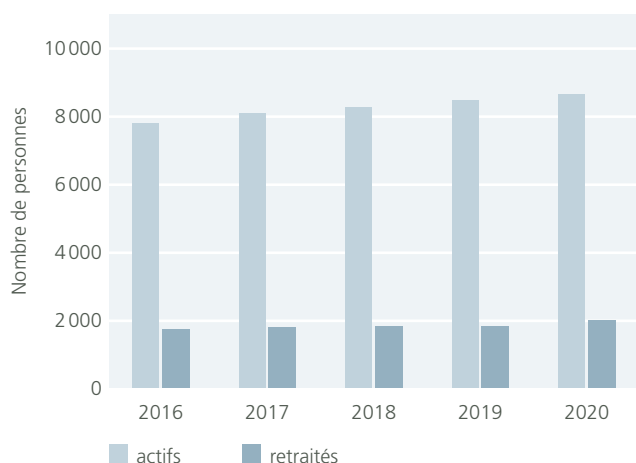
### Réforme des PC

La réforme des PC a un impact direct sur la prévoyance professionnelle. Les assurés qui quittent le régime d'assurance obligatoire après le 31 juillet 2020 parce que leur relation de travail a été résiliée par leur employeur peuvent demander le maintien de leur assurance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans le cadre légal (article 47a LPP), la PROMEA caisse de pension laisse aux assurés concernés un maximum de flexibilité dans la mise en œuvre de la poursuite volontaire de leur assurance. Cela est, par exemple, possible dès 55 ans au lieu de 58 ans.

### Frais administratifs

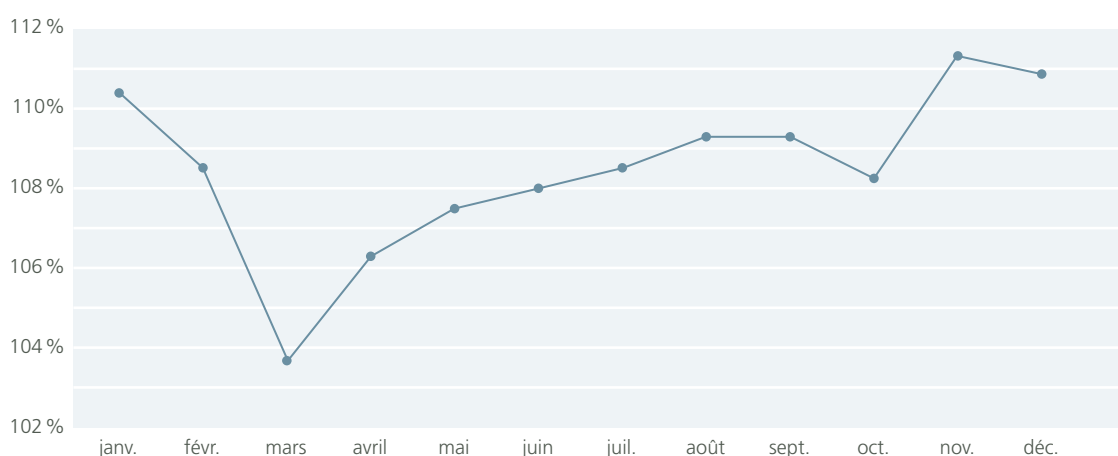
Les frais administratifs moyens par assuré actif ont diminué de manière constante au cours des cinq dernières années, passant de CHF 385 à CHF 328. Selon le compte d'exploitation, les contributions aux frais administratifs facturées aux membres affiliés et aux assurés actifs s'élèvent à CHF 2,408 millions. Le total des frais administratifs pour 2020 s'élève à CHF 2,845 millions.

Rapport assurés actifs – retraités





Évolution du taux de couverture 2020



### Placements financiers

L'année de placement 2020, comme toute la vie sociale et l'économie mondiale, a été dominée par le coronavirus. Début 2020, les taux de contamination à l'échelle internationale étaient relativement faibles et la propagation du virus pouvaient être contrôlée. Cependant, en mars, le nombre de cas a augmenté rapidement et l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie. Des mesures ont été prises dans le monde entier pour contenir la propagation du virus. Confinement, distanciation sociale, travail à domicile, règles en matière de distance, masques obligatoires, etc. sont devenus des termes courants. La vie sociale et l'économie semblaient parfois s'arrêter.

L'impact sur l'économie a été massif. L'économie s'est effondrée, les taux de chômage ont augmenté et de nombreuses personnes et entreprises se sont retrouvées dans une situation financière préoccupante. Les gouvernements et les banques centrales du monde entier ont engagé des mesures pour limiter les dégâts, lesquels ont pris des dimensions historiques. Des plans de sauvetage ont été mis en place et des fonds importants ont été débloqués. Dans le même temps, les entreprises pharmaceutiques ont entrepris de développer des vaccins.

La situation concernant la propagation du virus s'est quelque peu calmée vers l'été, les mesures ont pu être assouplies et un certain degré de normalité est revenu. Avec les températures plus froides de l'automne et de l'hiver, les taux de contamination ont à nouveau fortement augmenté et des dispositions, parfois très sévères, ont dû, une fois de plus, être prises. Depuis la fin de l'année, elles continuent à être appliquées.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration (CA) a suivi de près et analysé la situation lors de ses réunions et également à l'occasion de discussions ad hoc. Grâce à la réduction préalable des risques de placement, il n'y a eu ni agitation ni panique. L'ampleur de la pandémie et ses conséquences sur les avoirs des bénéficiaires étaient encore très difficiles à estimer au printemps dernier. Suite à la forte baisse des marchés boursiers, des achats sporadiques ont été effectués à un moment opportun. D'autres achats ont suivi après la réunion à huis clos de l'automne, lorsque la situation globale a pu être évaluée un peu plus clairement. Le CA est conscient que les mesures massives prises par les banques centrales et les gouvernements ont stabilisé à la fois l'économie et les marchés d'investissement.

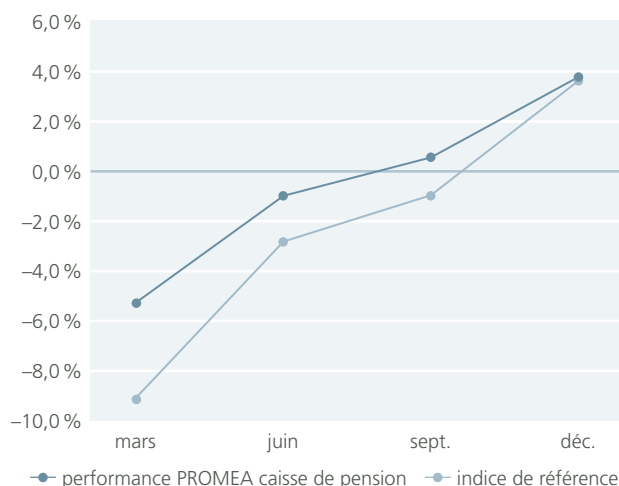
Toutefois, il est également conscient que la forte augmentation de la dette publique et des déficits budgétaires, ainsi que les mesures expansionnistes prises par les banques centrales, auront un impact sur les possibilités d'investissement d'un fonds de pension à moyen et long terme. Le CA se prépare à cette phase et investit la fortune de prévoyance des bénéficiaires de la manière la plus appropriée possible.

PROMEA caisse de pension a réalisé une performance de 3,76 % au cours d'un 2020 turbulent (benchmark 3,68 %). C'est très réjouissant, car elle a obtenu ce résultat positif avec beaucoup moins de risques. Le fait que moins de risques aient été pris a été particulièrement évident au printemps dernier, lorsque les marchés boursiers ont chuté. PROMEA caisse de pension a perdu beaucoup moins que l'indice de référence ou les caisses de pension comparables.

La plus grande contribution à la performance globale est venue des actions. Elles y ont contribué à hauteur de 2,5 %. Avec 1,0 %, l'immobilier en Suisse a apporté la deuxième contribution la plus importante. Enfin, les obligations ont contribué à la performance globale à hauteur de 0,3 %.

La composition du résultat montre que les investissements «à faible risque», tels que les obligations, n'ont apporté qu'une faible contribution au résultat global. Et ce, malgré le fait qu'elles étaient la classe d'actifs la plus pondérée (45 %). Cela met en évidence le problème des taux d'intérêt historiquement très bas, ou en d'autres termes, l'urgence du placement. Les investisseurs se sont à nouveau réfugiés dans les actions l'année dernière.

*Développement de la performance 2020, effective et indice de référence*



En raison de la forte hausse des cours, les valorisations sont désormais excessives par rapport aux normes historiques. Avec environ 30 %, les actions sont la deuxième classe d'actifs la plus pondérée. L'immobilier est pondéré à hauteur de 22 %, dont 18 % en Suisse et à 4 % à l'étranger. Les placements restants sont des liquidités et des placements infrastructurels en cours de construction.

Le Conseil d'administration s'efforce d'investir les placements de la meilleure façon possible. A chacune des réunions, il étudie les tensions qui existent entre l'urgence du placement et les marchés des placements parfois surévalués. Une bonne diversification des placements et une réflexion prospective sont nécessaires.

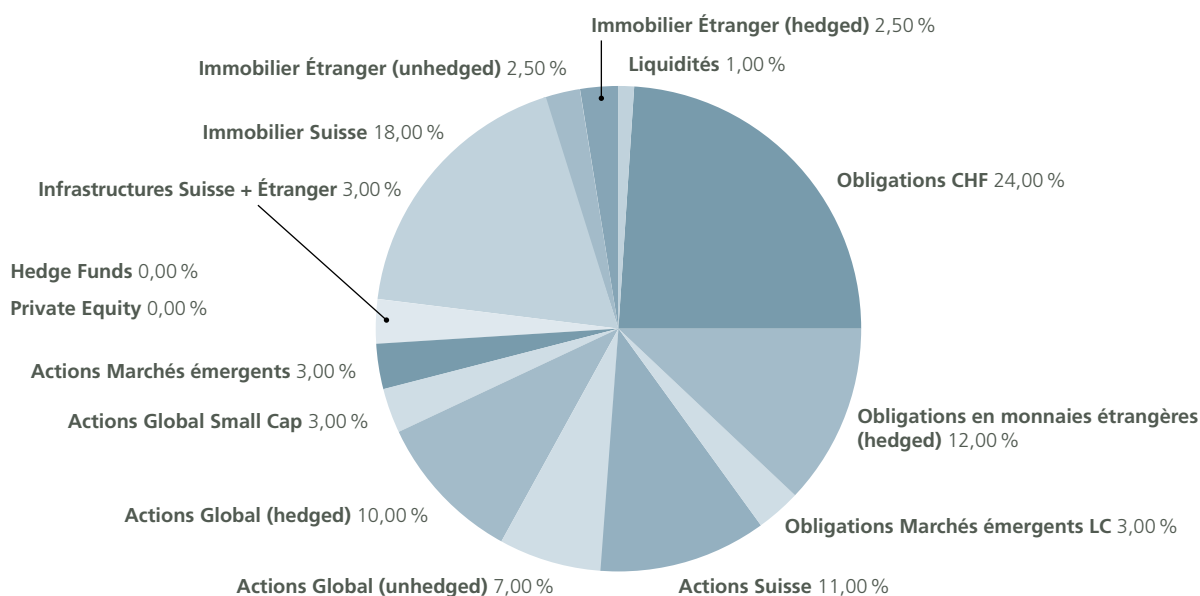
### Portefeuille immobilier

L'évolution du portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension a également été satisfaisante en 2020. Avec CHF 5,914 millions, le revenu net (revenus locatifs moins les pertes locatives, les coûts d'exploitation et d'entretien) est d'environ CHF 4 000 (ou 0,07 %), soit presque égal au chiffre budgétisé de CHF 5,918 millions. Aucun immeuble n'a été acheté au cours de l'exercice sous revue 2020. Le rendement brut du portefeuille entier se monte à 4,58 %.

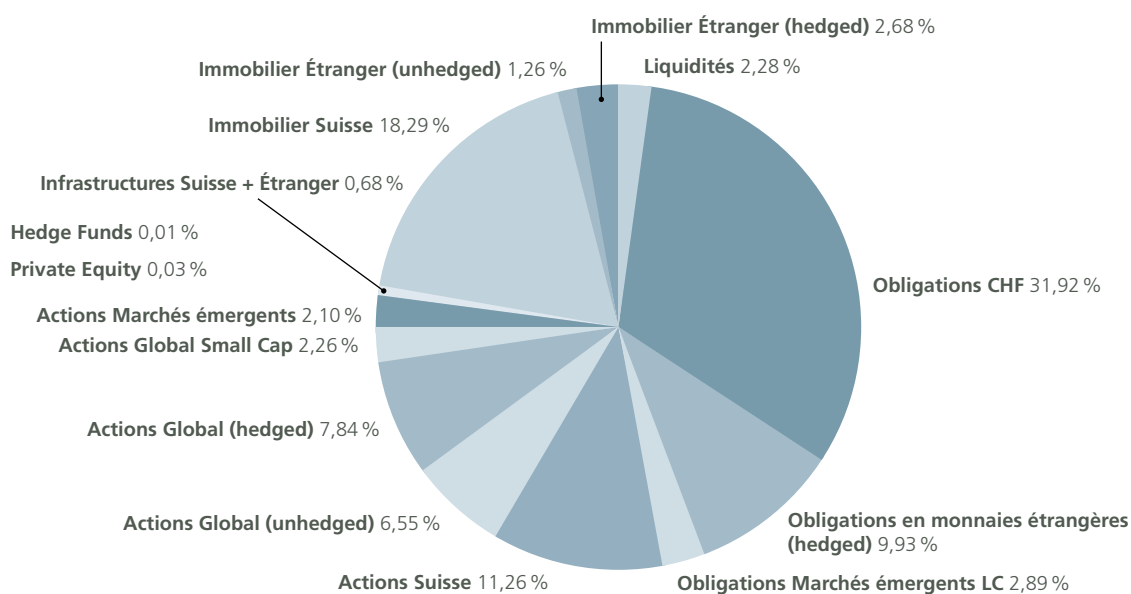
Les taux de vacance dans tout le portefeuille ont baissé à 4,4 % en 2020 (2019: 5,01 %). La plupart des taux de vacance correspondent à des immeubles commerciaux, car les locataires de ces surfaces ont bénéficié d'une aide immédiate pendant les périodes de confinement de 2020. En ce qui concerne les autres immeubles, les taux de vacance ont généralement évolué positivement dans le portefeuille.

A l'instar de la période de décompte précédente, le Swiss Valuation Group a évalué le portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension. Il présentait au 31.12.2020 une valeur marchande de CHF 172,67 millions. Au 31 décembre 2020, le portefeuille actuel a été revalorisé d'environ CHF 2,43 millions (+1,4 % contre 2,9 % ou CHF 4,76 millions en 2019) par rapport à l'année précédente.

### Asset Allocation stratégique, valable depuis le 19.04.2018



### Allocation par catégories de placements au 31.12. 2020



Au cours de l'exercice sous revue, des investissements en vue de travaux d'entretien ont été réalisés pour un montant de CHF 331 012. La majeure partie de ce montant a été consacrée à la rénovation des ascenseurs de l'Altstetterstrasse 218, 220 et aux travaux cycliques de gros entre-tien (remplacement des stores / révision de l'installation solaire) à Morbio. En outre, en raison de son âge, le système de chauffage a dû être remplacé à Bienne et des coûts résultant des projets de 2019 ont dû être acquittés.

Le résultat des immeubles, en tenant compte des réévaluations, s'élève à CHF 7,841 millions (année précédente CHF 10,08 millions).

#### Urs Schneider

Directeur PROMEA assurances sociales

#### Patric Spahr

Directeur caisse de pension

*Engagée*

*La PROMEA caisse de pension  
tient compte des intérêts  
de ses interlocuteurs.*



# bilan,

AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2020   en CHF	2019   en CHF
<b>Actif</b>			
<b>Placements</b>		<b>1 610 667 687.97</b>	<b>1 500 930 825.15</b>
Liquidités		18 985 908.60	23 646 284.02
Créances et prêts	7.1	17 716 843.97	17 984 274.69
Titres	6.4	1 215 853 049.56	1 112 196 058.72
Immobilier	6.8	358 111 885.84	347 104 207.72
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>7.2</b>	<b>7 108.20</b>	<b>179 971.60</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 610 674 796.17</b>	<b>1 501 110 796.75</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>		<b>30 250 897.97</b>	<b>16 883 225.67</b>
Prestations de libre passage et rentes	7.3	30 250 897.97	16 883 225.67
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>7.4</b>	<b>322 767.65</b>	<b>371 366.78</b>
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>	<b>6.9</b>	<b>13 280 394.63</b>	<b>13 608 107.68</b>
Réserves de contributions des employeurs		12 903 058.58	13 089 817.68
Fonds libres employeurs affiliés		377 336.05	518 290.00
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1 413 837 691.00</b>	<b>1 338 407 533.00</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	839 819 640.00	790 034 085.00
Capital de prévoyance retraités	5.5	471 808 093.00	452 733 433.00
Provisions techniques	5.6	102 209 958.00	95 640 015.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>6.3</b>	<b>152 983 044.92</b>	<b>131 840 563.62</b>
<b>Capital de fondation, découvert</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 610 674 796.17</b>	<b>1 501 110 796.75</b>

# comptes,

## COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01. AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2020   en CHF	2019   en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>62 626 526.85</b>	<b>60 198 939.10</b>
Cotisations ordinaires	3.2	62 200 606.35	60 059 692.10
– Cotisation d'épargne		52 795 106.60	50 590 911.20
– Cotisation de risque		6 996 682.20	7 138 291.60
– Cotisation pour coûts administratifs		2 408 817.55	2 330 489.30
Intérêts moratoires sur cotisations en retard		17 359.25	16 353.65
Apports à la réserve de contributions des employeurs	6.9	3 410 632.20	1 897 008.35
Apports au fonds de garantie		629 159.70	617 896.70
Utilisation de réserves de contributions des employeurs	6.9	–3 631 230.65	–2 392 011.70
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>75 387 089.25</b>	<b>69 869 115.27</b>
Apports de libre passage assurés	5.3	75 387 089.25	69 869 115.27
– Apports de libre passage assurés actifs		70 465 633.75	69 665 006.47
– Apports de réserve mathématique Rentes		4 921 455.50	204 108.80
<b>Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</b>		<b>138 013 616.10</b>	<b>130 068 054.37</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>–50 886 358.35</b>	<b>–48 301 019.95</b>
Rentes de vieillesse		–25 643 421.70	–24 143 923.60
Rentes de survivants		–3 347 489.85	–3 298 750.90
Rentes d'invalidité		–3 740 367.15	–3 348 465.30
Prestations en capital à la retraite		–16 447 755.10	–16 776 160.30
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		–1 707 324.55	–733 719.85
<b>Prestations de sortie</b>		<b>–46 068 566.09</b>	<b>–52 548 587.68</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	–42 757 388.79	–48 597 723.78
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	–3 169 164.30	–3 819 976.65
Dissolution des fonds libres		–142 013.00	–130 887.25
<b>Sorties relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>–96 954 924.44</b>	<b>–100 849 607.63</b>

Annexe Comptes annuels		2020   en CHF	2019   en CHF
<b>Dissolution, constitution et rémunération de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs</b>		<b>-75 102 444.95</b>	<b>-100 280 958.85</b>
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-33 945 860.45	-22 774 630.00
Constitution de capitaux de prévoyance retraités		-19 074 660.00	-39 637 359.00
Constitution de provisions techniques 5.6		-6 569 943.00	-28 933 325.00
Rémunération du capital d'épargne		-15 874 592.95	-9 561 535.45
Dissolution de réserves de contributions 6.9		220 598.45	495 003.35
Dissolution de la fortune de prévoyance libre 6.9		142 013.00	130 887.25
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-602 764.35</b>	<b>-539 270.65</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-34 646 517.64</b>	<b>-71 601 782.76</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>58 648 710.40</b>	<b>131 939 978.57</b>
Produit des titres 6.7		41 859 211.42	109 841 961.05
– Liquidités		-212 795.78	127 820.51
– Placements à terme et «call money»		4 084.65	1 345.00
– Opérations de change à terme		5 142.57	-86 716.09
– Obligations		6 122 206.67	16 207 464.39
– Actions		36 672 818.38	93 336 691.89
– Private Equity		-540 000.00	14 000.00
– Hedge Funds		-10 302.72	-19 781.37
– Infrastructures		9 423.30	261 136.72
– Charges extraordinaires		-191 365.65	0.00
Produit des immeubles 6.7		20 828 350.16	25 700 513.77
Charges de gestion patrimoniale 6.7		-4 038 851.18	-3 602 496.25
– Frais de gestion de fortune directe		-1 441 281.55	-1 266 631.39
– Charges de gestion de fortune Experts		-265 359.25	-246 284.90
– Frais de TFE		-1 973 547.88	-1 732 410.61
– Frais de gestion Immeubles		-358 662.50	-357 169.35
<b>Autres produits</b>		<b>41 868.14</b>	<b>47 326.81</b>
<b>Autres frais</b>		<b>-56 770.83</b>	<b>-123 653.65</b>
<b>Frais d'administration 7.5</b>		<b>-2 844 808.77</b>	<b>-2 984 685.35</b>
Frais d'administration généraux		-2 348 050.02	-2 522 176.45
Révisions des caisses et conseils		-37 410.60	-39 241.50
Expert en caisse de pension		-66 397.05	-67 016.40
Autorité de surveillance		-27 731.25	-27 359.60
Frais de publicité		-69 924.90	-60 457.10
Commissions d'intermédiaire		-295 294.95	-268 434.30
<b>Excédent de charges/de recettes avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>21 142 481.30</b>	<b>57 277 183.62</b>
<b>Constitution de la réserve de fluctuation de valeur 6.3</b>		<b>-21 142 481.30</b>	<b>-57 277 183.62</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

# annexe,

## AUX COMPTES ANNUELS 2020

### 1. Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PROMEA caisse de pension. D'autres entreprises peuvent également s'affilier si elles satisfont aux critères d'admission de la Fondation. PROMEA caisse de pension peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage.

En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PROMEA caisse de pension peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire. Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

PROMEA caisse de pension figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH 1423.

#### 1.3 Indication de l'acte et des règlements

- Acte de fondation, 15 octobre 2018
- Règlement de prévoyance du 10 décembre 2019 valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Règlement des coûts, 1<sup>er</sup> janvier 2007
- Règlement d'organisation et de gestion du 10 septembre 2020 valable dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020
- Règlement des provisions du 10 décembre 2019 valable dès le 31 décembre 2019

- Règlement de placement du 10 septembre 2020 valable dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020; annexe 2 au règlement de placement, 19 avril 2018
- Règlement relatif au droit de signature, 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Inscription au registre du commerce, 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle, 1<sup>er</sup> janvier 2006
- Convention avec PROMEA caisse de compensation, 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Charte de l'ASIP, 1<sup>er</sup> janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle approuvé par l'OFAS le 5 août 2010 valable dès le 1<sup>er</sup> juin 2009

#### 1.4 Organes de l'institution de prévoyance/

##### Droit de signature

##### Conseil de fondation

##### Représentants des employeurs

Peter Meier\* vice-président, 2019–2022

Sabine Bellefeuille, 2019–2022

Susanne Niklaus\*, 2020–2023

##### Représentants des salariés

Rolf Frehner\* président, 2020–2023

Kathrin Ackermann, 2020–2023

Vincenzo Giovannelli\*, 2020–2023

Le mandat commence le 1<sup>er</sup> juillet et prend fin le 30 juin.

\* = membres du comité du Conseil de fondation

##### Direction

Urs Schneider directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr directeur caisse de pension

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction signent collectivement à deux.



### 1.5 Organe de contrôle, experts, autorité de surveillance, conseillers

*Organe de contrôle* BDO SA, Zurich, *Mandat de l'expert en caisse de pension (partenaire contractuelle)* Allvisa AG, Zurich, *Expert exécutant pour la prévoyance professionnelle* René Zehnder, *Autorité de surveillance* BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), *Conseils en placements* Hartweger & Partner AG, Root; PPCmetrics SA, Zurich, *Gestion immobilière* BSZ Immobilien AG, Zurich, *Spécialiste immobilier* Klingenfuss + Partner AG, Würenlos, *Expert en estimations immobilières* Swiss Valuation Group AG, Zurich

### 1.6 Associations fondatrices

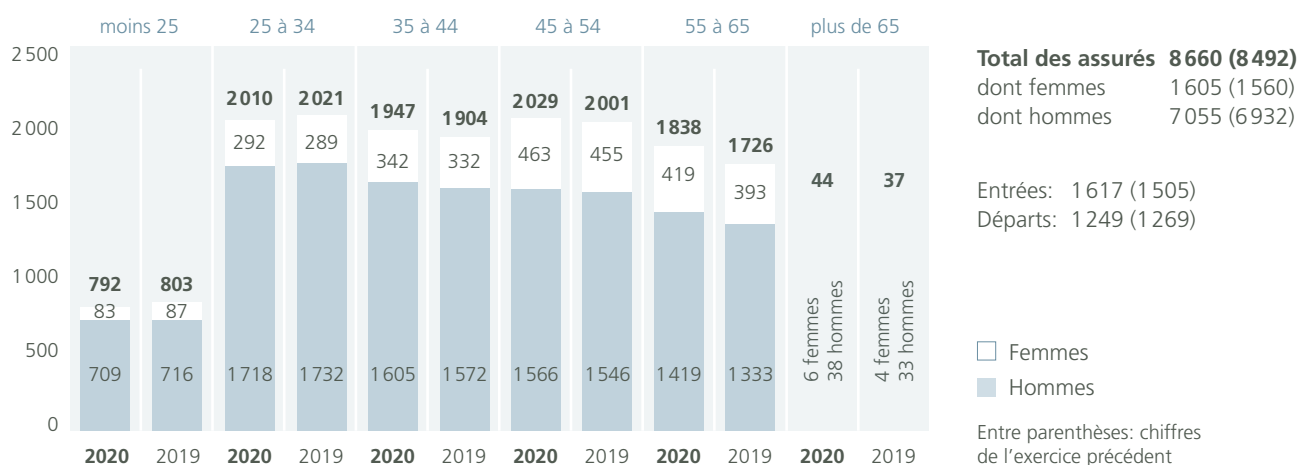
*Employeurs* AM Suisse, *Salariés* Unia, Syna – le syndicat

### 1.7 Employeurs affiliés

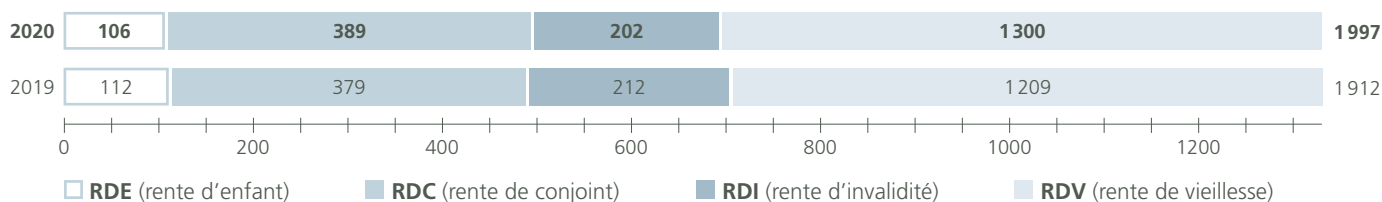
*État initial* 956 (949), *Entrées* 29 (22), *Départs* – 18 (– 15), *Nombre d'entreprises affiliées* 976 (956). Au cours de l'exercice sous revue, seuls les contrats d'affiliation ayant au moins un assuré actif ont été répertoriés.

## 2. Assurés actifs et retraités

### 2.1 Structure des assurés actifs au 31.12.2020 / 2019



### 2.2 Structure des assurés bénéficiaires d'une rente au 31.12.2020 / 2019



**Total des retraités 1997 (1912)**, dont femmes 746 (701), dont hommes 1251 (1211)

### Évolution effectif des rentes

	31.12.2020	Entrées 2020	Départs 2020	31.12.2019
Rentes de vieillesse	1 300	111	19	1 208
Rente en cas de divorce	1	0	0	1
Rentes d'invalidité	201	23	34	212
Rentes de conjoint	389	17	7	379
Rentes pour enfants d'invalidité	62	13	24	73
Rentes pour enfants de retraité	11	11	6	6
Rentes pour orphelin(s)	33	19	19	33
<b>Total</b>	<b>1 997</b>	<b>194</b>	<b>109</b>	<b>1 912</b>

**Nombre de retraites en 2020: 144**, dont perception: de la rente de vieillesse 111, du capital 34, du capital et de la rente 14.

### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 10 décembre 2019. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

##### *En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale*

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

##### *Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès*

- Rente de conjoint/partenaire

- Rente pour orphelin(s)
- Capital en cas de décès

##### *En cas d'incapacité de travail (invalidité)*

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalide
- Libération du paiement des cotisations

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé des contributions d'épargne, des contributions de risque et des contributions pour les coûts administratifs. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et par principe financées de manière paritaire (50 % par les salariés et les employeurs). Le salaire assuré au sens du règlement correspond au salaire AVS ou coordonné.

	2020   en CHF	2019   en CHF
Cotisations employeurs	32 720 974	31 656 035
Cotisations salariés	29 479 633	28 403 657
<b>Cotisations totales</b>	<b>62 200 606</b>	<b>60 059 692</b>
dont:		
– Contribution d'épargne	52 795 107	50 590 911
– Contribution de risque	6 996 682	7 138 292
– Contribution aux frais administratifs	2 408 818	2 330 489

#### 3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Les assurés ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou bénéficier des prestations maximales. PROMEA caisse de pension propose aux entreprises métallurgiques du canton du Valais et du canton de Vaud un plan de prévoyance qui satisfait aux dispositions de la Convention collective de travail cantonale correspondante.

### 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes conforme selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

#### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Le compte annuel, composé du Bilan, du Compte d'exploitation et de l'Annexe, reflète la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respecte également les exigences de la Swiss GAAP RPC 26. Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au cours de l'exercice écoulé sans modification par rapport à l'exercice précédent:

*Liquidités, créances, engagements, délimitations* valeur nominale

*Conversion des devises* cours du jour du bilan, *Titres y compris fonds de placement, obligations* valeur de marché, *Immeubles* évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8), *Capitaux de prévoyance et provisions techniques* selon l'avis de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

#### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

### 5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

#### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont supportés de façon autonome par la Fondation jusqu'à concurrence d'une somme de sinistre de CHF 1 million. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, la part de la somme de sinistre dépassant CHF 1 million est réassurée auprès de PKRück (contrat Excess of Loss). Le risque vieillesse est supporté de façon autonome.

#### 5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle élabore un bilan actuariel au 31.12.2020.

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2015 (tables périodiques).

Depuis le 31 décembre 2019, le taux d'intérêt technique est de 1,75 %.

#### 5.3 Évolution et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2020   en CHF	2019   en CHF
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	790 034 085	757 732 807
Bonifications de vieillesse	54 945 663	52 572 042
Apports de libre passage	70 465 634	69 665 006
Rémunération	15 839 695	9 526 648
Prestations de libre passage lors du départ	-42 757 389	-48 597 723
Versements anticipés EPL	-1 531 880	-1 499 692
Retrait dû au divorce	-1 637 284	-2 320 284
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-45 538 884	-47 044 719
<b>État du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12</b>	<b>839 819 640</b>	<b>790 034 085</b>

Dans les bonifications de vieillesse, celles des assurés libérés du paiement des cotisations sont également comprises. Le financement de ces bonifications de vieillesse, d'environ CHF 2,150 million, se fait par le biais de la provision réserve pour sinistres AI. Les différents avoirs de prévoyance ont rapporté 2,00 % en 2020 (exercice précédent: 1,25 %).

#### 5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent à CHF 555 614 815 (exercice précédent: CHF 537 588 262).

#### 5.5 Évolution de la réserve mathématique des rentiers

	2020   en CHF	2019   en CHF
État de la réserve mathématique des rentiers au 01.01	452 733 433	413 096 074
Modification	19 074 660	39 637 359
<b>État de la réserve mathématique des rentiers au 31.12</b>	<b>471 808 093</b>	<b>452 733 433</b>

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

## 5.6 Provisions techniques

Les provisions techniques ont évolué comme suit:

	2020   en CHF	2019   en CHF
Fonds de fluctuation dans l'évolution du risque	7 262 055	7 477 573
Provision pour pertes de départ à la retraite	78 953 603	71 207 432
Provision pour intérêts accrus	4 199 098	7 900 341
Provision pour longue vie	11 795 202	9 054 669
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>102 209 958</b>	<b>95 640 015</b>

**Provision pour intérêts accrus** Le Conseil de fondation a décidé qu'au cours de 2021, les avoirs de vieillesse réglementaires rapporteront au moins 1,5 %. Le surcoût que cela a entraîné a déjà été imputé au compte d'exploitation 2020.

**Fonds de fluctuation des risques:** le fonds de fluctuation des risques doit assurer que la caisse de pension dispose de suffisamment de moyens financiers pour assumer ses obligations même en cas d'exercice exceptionnellement riche en sinistres (décès et invalidité).

**Provision pour pertes de mises à la retraite:** sans adaptation du taux de conversion réglementaire, la différence par rapport au taux de conversion actuariellement correct ne cesse de s'accroître. Ceci entraîne des pertes de taux de conversion à venir qu'il incombe à la caisse de pension de financer. Afin de combler sans tarder un tel hiatus de financement en devenir, on constitue en temps voulu une provision technique correspondante. Cette provision est constituée sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs de 55 ans et plus et en tenant compte d'un taux de retrait du capital de 50 %.

**Provision pour longue vie:** pour tenir compte de l'espérance de vie toujours plus importante des assurés à la retraite, il est constitué une provision équivalant à 0,5 % du capital de prévoyance pour chaque année comptabilisée après 2015 (= année de parution des Bases techniques LPP 2015).

## 5.7 Bases techniques

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2015 (tables périodiques). Le taux d'intérêt technique est de 1,75 % et se situe donc dans la fourchette de 1,3 % à 1,8 % recommandée par l'expert en caisses de pensions.

La présentation des réserves mathématiques des retraités ainsi que les provisions techniques ont été modifiées en cours d'exercice sur recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle.

## 5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2020   en CHF	2019   en CHF
Actifs à la valeur du marché	1 610 674 796	1 501 110 797
./. engagements et régularisations comptables	-30 573 666	-17 254 592
./. réserves de cotisations et fonds libres d'employeurs affiliés	-13 280 395	-13 608 108
<b>Patrimoine disponible</b>	<b>1 566 820 736</b>	<b>1 470 248 097</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	-839 819 640	-790 034 085
Capital de prévoyance retraités	-471 808 093	-452 733 433
Provisions techniques	-102 209 958	-95 640 015
<b>Patrimoine nécessaire</b>	<b>-1 413 837 691</b>	<b>-1 338 407 533</b>
Excédent	152 983 045	131 840 564
<b>Taux de couverture</b>	<b>110,8 %</b>	<b>109,9 %</b>

### 5.9 Expertise actuarielle

La dernière expertise remonte au 31.12.2019. Elle confirmait ce qui suit:

Les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement correspondent aux exigences légales, notamment celles de la loi sur le libre passage.

PROMEA caisse de pension dispose, ainsi que le demande l'art. 52e, al. 1 let. a LPP, de sécurités suffisantes pour faire face à toutes ses obligations de prévoyance.

Les provisions constituées pour les cas risqués additionnées aux primes de risque offrent une couverture suffisante pour satisfaire aux exigences légales de l'art. 43 OPP2.

Les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont adéquats.

## 6. Explications relatives au placement des fonds et au résultat net du placement des fonds

### 6.1 Organisation des activités de placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême pour le placement des fonds. Il a donc élaboré un règlement de placements qui décrit les objectifs et les principes de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, le Conseil de fondation a désigné un comité, composé de membres du Conseil de fondation, qui est responsable de la mise en œuvre de l'activité patrimoniale.

PROMEA caisse de pension a confié à des gérants de fortune externes disposant de l'habilitation du CHS PP ou subordonnés à la FINMA les mandats de catégorie suivants:

*Obligations CHF* Loyal Finance AG, placement direct; Zürcher Kantonalbank, solution de fonds

*Obligations en monnaies étrangères* UBS AG, UBS Asset Management, solution de fonds

*Actions Suisse* Banque Cler, placement direct; Credit Suisse, solution de fonds

*Actions Global* Credit Suisse, solution de fonds

*Actions Marchés émergents* Credit Suisse, solution de fonds

*Immobilier Étranger et infrastructures* différentes solutions de fonds de différents fournisseurs

*Global Custodian* Credit Suisse (Schweiz) AG

### 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur l'assurance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (OPP2) règle la sécurité et la répartition des risques des placements. Les placements patrimoniaux doivent être gérés et surveillés soigneusement. Il est confirmé que la stratégie de placements choisie sert une répartition optimale des risques des placements et que l'atteinte de l'objectif de prévoyance est optimalement soutenue. Les dispositions de l'art. 50 al. 1–3 OPP2 sont respectées.

### 6.3 Montant visé et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

PROMEA caisse de pension présente au 31.12.2020 une réserve de fluctuation de valeur s'élevant à CHF 152,98 millions.

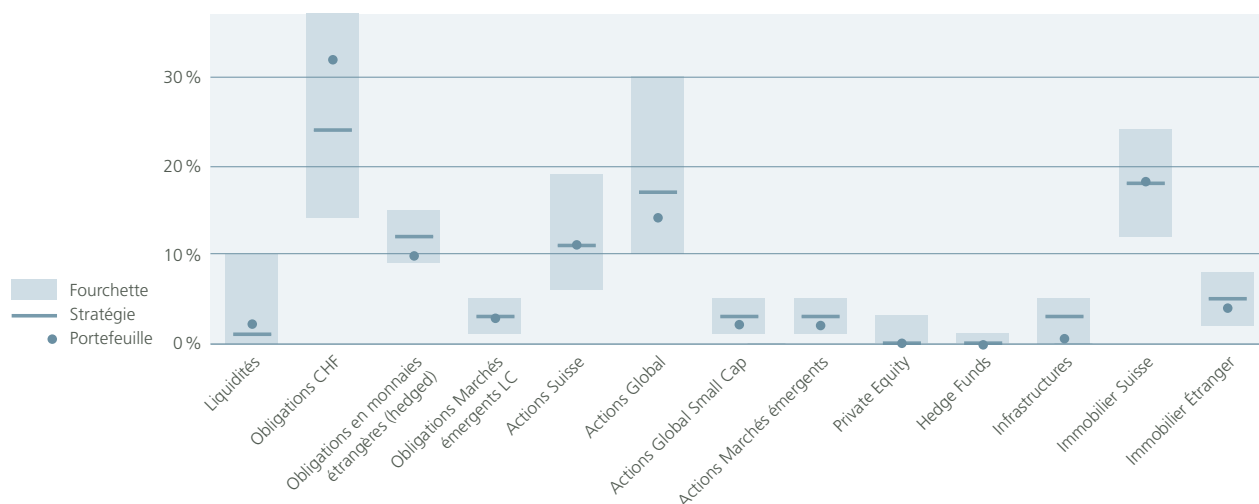
La réserve de fluctuation de valeur théorique pour la stratégie de placement s'élève, selon le calcul de l'expert en prévoyance professionnelle, à 16,08 % des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avec un niveau de sécurité de 97,5 %). PROMEA caisse de pension présente un déficit de réserve de CHF 74,36 millions et a par conséquent une capacité de risque restreinte.

Valeur désirée de la réserve de fluctuation de 16,08 % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	CHF 227 345 100
Valeur effective de la réserve de fluctuation	CHF 152 983 045
Déficit en matière de réserve	CHF 74 362 055

## 6.4 Présentations des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2019	Fourchettes	Limitation
	en CHF	Part en %	en CHF	Part en %		
Liquidités	18 985 909	1,18	23 646 284	1,58	0–10	100
Créances et prêts	17 716 844	1,10	17 984 275	1,20		
Comptes de régularisation des actifs	7 108	0,00	179 972	0,01		
Titres						
Obligations						
• Obligations en CHF	514 113 686	31,92	500 662 303	33,35	14–37	100
• Obligations en monnaies étrangères (hedged)	159 912 338	9,93	174 679 203	11,64	9–15	
• Obligations Marchés émergents LC	46 588 710	2,89	44 827 063	2,99	1–5	
Actions						
• Actions Suisse	181 373 336	11,26	176 814 532	11,78	6–19	50
• Actions Global (unhedged)	105 543 327	6,55	82 811 912	5,52	5–15	
• Actions Global (hedged)	126 324 907	7,84	84 309 438	5,62	5–15	
• Actions Global Small Cap	36 475 031	2,26	18 303 294	1,22	1–5	
• Actions Marchés émergents	33 832 365	2,10	21 008 319	1,40	1–5	
Placements alternatifs						
• Private Equity	501 000	0,03	1 051 000	0,07	0–3	15
• Hedge Funds	214 805	0,01	251 594	0,02	0–1	
• Infrastructures Suisse + Étranger	10 973 545	0,68	7 477 399	0,50	0–5	
Immobilier						
• Immobilier Suisse (placements directs)	172 670 000	10,72	170 240 000	11,34	12–24	30
• Immobilier Suisse (indirects)	121 874 287	7,57	112 894 013	7,52		
• Immobilier Étranger (unhedged)	20 334 722	1,26	28 275 726	1,88	1–4	
• Immobilier Étranger (hedged)	43 232 877	2,68	35 694 469	2,38	1–4	
<b>Total des placements</b>	<b>1 610 674 796</b>	<b>100,00</b>	<b>1 501 110 797</b>	<b>100,00</b>		
Total monnaies étrangères	583 432 627	36,22	497 638 417	33,15	23–72	
Total des monnaies étrangères (non couvertes)	253 962 505	15,77	202 955 307	13,52	9–30	30
Total actions	483 548 966	30,02	383 247 495	25,53		50
Total immobilier	358 111 886	22,23	347 104 208	23,12		30
Total placements alternatifs	11 689 350	0,73	8 779 993	0,58		15

Les placements correspondent aux prescriptions des art. 54, 54a, 54b et 55 OPP2 ainsi qu'aux fourchettes stipulées dans le règlement de placement.



Au cours de l'exercice 2020, le Conseil de fondation a chargé la banque dépositaire Credit Suisse (Schweiz) AG d'établir un rapport sur la durabilité des placements de PROMEA caisse de pension. Il en résulte que 60,7 % du portefeuille répond à la norme de durabilité. Aucune donnée sur cette dernière n'est disponible pour 35,8 % du portefeuille. Il s'agit principalement de placements directs dans l'immobilier en Suisse.

### 6.5 Instruments dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des risques de change.

#### Opérations de change à terme

Il n'y a pas d'opération à terme sur devises à la date du bilan.

#### Swaps de taux d'intérêt

À la fin de l'année, la caisse de pension n'était engagée dans aucun swap de taux d'intérêt.

### 6.6 Prêt de titres (securities lending)

En date du 31.12.2020, aucun titre des placements directs n'avait été prêté.

### 6.7 Explications du résultat net des placements

	2020   en CHF	2019   en CHF
Produit du placement en titres	41 859 212	109 841 961
• Liquidités, placements à terme et «call money»	-208 711	129 166
• Infrastructures	9 423	261 137
• Opérations de change à terme	5 143	-86 716
• Obligations	6 122 207	16 207 464
• Actions	36 672 818	93 336 692
• Private Equity	-540 000	14 000
• Hedge Funds	-10 303	-19 781
• Charges extraordinaires	-191 366	0
Produit des immeubles	8 372 059	10 607 379
Revenu d'immobiliers indirects	12 456 292	15 093 135
Gestion de fortune, Investment-Controlling	-4 038 851	-3 602 496
<b>Total du résultat net des placements patrimoniaux</b>	<b>58 648 711</b>	<b>131 939 979</b>
<b>Patrimoine total déterminant</b>	<b>1 610 674 796</b>	<b>1 501 110 797</b>
<b>Performance</b>	<b>3,76 %</b>	<b>9,77 %</b>

La performance a été calculée selon la méthode TWR générale.

## Mention comptable des charges de la gestion des avoirs pour les placements collectifs

### Taux de transparence des coûts

	en CHF	en pour-cent de l'avoir total
Total des placements transparents au niveau des coûts	1 589 018 619	99,98 %
Total des placements collectifs non transparents	214 805	0,02 %
<b>Patrimoine de PROMEA caisse de pension conformément à la comptabilité des titres et des immeubles</b>	<b>1 589 233 424</b>	<b>100,00 %</b>

Le taux de transparence des coûts a été déterminé comme étant de 99,98 %.

### Coûts de gestion de fortune comptabilisés à part

	en CHF	en pour-cent des placements transparents au niveau des coûts
Coûts de gestion de fortune comptabilisés directement dans le compte de résultat	1 706 641	0,11 %
Indice des coûts des sociétés de gestion immobilière	358 662	0,02 %
Indice des coûts des placements collectifs à coûts transparents	1 973 548	0,12 %
<b>Total des coûts de gestion de fortune figurant dans le compte de résultat</b>	<b>4 038 851</b>	<b>0,25 %</b>

Le total des coûts de gestion de fortune comptabilisé dans le compte de résultat se monte à 0,25 % des placements à coûts transparents.

### Coûts de placements collectifs transparents par catégorie de placement

Catégorie de placement	Coûts basés sur les transactions en CHF
Fonds Obligations monnaies étrangères – avec valeur en date de la clôture	20 576
Fonds Actions Suisse – avec valeur en date de la clôture	135
Fonds Actions Global (unhedged) – avec valeur en date de la clôture	5 073
Fonds Actions Global (hedged) – avec valeur en date de la clôture	5 379
Fonds Actions Global Small Cap – avec valeur en date de la clôture	21 038
Fonds Actions Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	21 100
Fonds Infrastructure – avec valeur en date de la clôture	161 278
Immobilier indirect Suisse – avec valeur en date de la clôture	972 803
Immobilier indirect Étranger (unhedged) – avec valeur en date de la clôture	192 372
Immobilier indirect Étranger (hedged) – avec valeur en date de la clôture	573 793
<b>Total des placements collectifs transparents</b>	<b>1 973 548</b>



## Liste des placements collectifs non transparents le jour de la clôture

ISIN	Catégorie	Nom du produit	Valeur à la date de référence 31.12.2020		
			Unité	Valeur marchande en CHF	en pour-cent de l'avoir
	<b>Hedge Funds</b>				
Fonds & similaires				214 804.97	0,02 %
INT2935	ZZ274_HF004	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S	146.27	1 070.76	0,00 %
INT2936	ZZ274_HF005	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S II	380.22	22 189.99	0,01 %
INT2937	ZZ274_HF006	TRADEX GLOBAL CHF CLASS D-S III	2 662.61	191 544.22	0,01 %
<b>Total Hedge Funds</b>				<b>214 804.97</b>	<b>0,02 %</b>

## 6.8 Immeubles

### 6.8.1 Immeubles

Les immeubles suivants sont la propriété de PROMEA caisse de pension:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2020 valeur de bilan en CHF	31.12.2019 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	17 344.60	10 380 000	10 050 000
Immeuble Mönchaltorf	9 176.30	4 720 000	4 690 000
Immeuble Morbio Inferiore	25 803.10	8 770 000	8 530 000
Immeuble Berne	13 468.80	5 950 000	5 830 000
Immeuble Arni	34 040.75	17 510 000	17 120 000
Immeuble Zurich	17 713.95	10 820 000	10 500 000
Immeuble Niederglatt	10 068.15	4 750 000	4 700 000
Immeuble Seebach	56 844.90	20 160 000	20 010 000
Immeuble Dietikon	32 003.80	22 230 000	21 670 000
Immeuble Zofingue	9 159.55	4 950 000	4 780 000
Immeuble Mumpf	17 952.55	8 700 000	8 810 000
Immeuble Amriswil	47 532.20	18 330 000	18 290 000
Immeuble Biel/Bienne	9 729.65	4 940 000	4 860 000
Immeuble Allschwil	8 968.40	4 940 000	4 740 000
Immeuble Wanzwil	4 905.10	2 310 000	2 310 000
Immeuble Rapperswil	32 177.15	16 990 000	16 960 000
Immeuble Granges	5 606.15	2 870 000	3 150 000
Immeuble Thoun	6 167.40	3 350 000	3 240 000
<b>Total</b>	<b>358 662.50</b>	<b>172 670 000</b>	<b>170 240 000</b>

Afin d'obtenir une séparation entre la gestion du portefeuille et l'estimation de la valeur du marché, le Swiss Valuation Group a été encore chargé de procéder, au cours de l'exercice sous revue, à la détermination des valeurs de marché actuelles. L'estimation a été effectuée conformément aux directives relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Depuis 2009, PROMEA caisse de pension bénéficie du soutien de BSZ Immobilien AG en ce qui concerne la gestion des placements immobiliers. L'examen des immeubles susceptibles d'être acquis pour étendre le portefeuille immobilier ainsi que l'étude de l'assainissement des immeubles figurant déjà au portefeuille s'effectuent en étroite coopération avec la Direction de PROMEA caisse de pension.

Méthode d'estimation des immeubles: Discounted Cash Flow Method / Méthode DCF; largeur de bande des taux d'intérêt de capitalisation de 2,90 % à 3,55 %.

### 6.9 Explications relatives aux réserves de contributions et aux fonds libres d'employeurs affiliés

Les réserves de cotisations et les moyens libres ont connu l'évolution suivante:

	2020   en CHF	2019   en CHF
État des réserves d'employeurs au 01.01	13 089 817	13 551 226
Apports aux réserves de cotisation des employeurs	3 410 632	1 897 008
Dissolution pour payer les cotisations des employeurs	-3 631 231	-2 392 012
Dissolution suite à des départs de l'entreprise	0	0
Rémunération à 0,25 %	33 839	33 595
<b>Total des réserves de cotisation des employeurs au 31.12</b>	<b>12 903 058</b>	<b>13 089 817</b>
État des fonds libres d'employeurs au 01.01	518 290	647 884
Apport de moyens libres	0	0
Rémunération à 0,25 %	1 059	1 293
Sortie de moyens libres	-142 013	-130 887
<b>Total des fonds libres d'employeurs au 31.12</b>	<b>377 336</b>	<b>518 290</b>

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2020   en CHF	31.12.2019   en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	6 452 004	7 002 375
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	195 211	211 761
Compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation	10 889 078	10 323 424
Comptes de décompte gestion des immeubles	-3 274	257 140
Fonds de garantie LPP	183 824	189 574
<b>Total des créances et prêts</b>	<b>17 716 843</b>	<b>17 984 274</b>

PROMEA caisse de compensation assume le mandat de l'encaissement des cotisations de PROMEA caisse de pension, c'est-à-dire que les cotisations dues à l'AVS/AI/APG ainsi qu'à PROMEA caisse de pension sont facturées ensemble. L'Office fédéral des assurances sociales OFAS a autorisé PROMEA caisse de compensation à se charger de ce mandat. Le compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation comptabilise les crédits et les débits de cette coopération.

### 7.2 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend les positions individuelles suivantes:

	2020   en CHF	2019   en CHF
Divers	7 108	179 972
<b>Total des actifs transitoires</b>	<b>7 108</b>	<b>179 972</b>

Le montant de CHF 7 108 est un avoir chez des bénéficiaires de rentes ainsi que des paiements anticipés.

### 7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

#### 7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend les positions individuelles suivantes:

	2020   en CHF	2019   en CHF
Divers	322 768	371 367
<b>Total des passifs transitoires</b>	<b>322 768</b>	<b>371 367</b>

La régularisation comptable passive regroupe des factures encore impayées et des rentes impossibles à faire parvenir à leurs bénéficiaires.

#### 7.5 Frais d'administration

Les charges de marketing et de publicité ainsi que de l'administration se décomposent comme suit:

	2020   en CHF	2019   en CHF
Courtages intermédiaires	295 295	268 434
Charges rapport de gestion	13 390	14 208
Publicité générale	55 893	47 980
Parrainage	6 642	4 269
./ part de la publicité PROMRISK SA	-6 000	-6 000
<b>Total des frais de marketing et de publicité</b>	<b>365 220</b>	<b>328 891</b>
Révision de caisse et conseils	37 411	39 242
Expert en caisse de pension	66 397	67 016
Autorité de surveillance	27 731	27 360
Frais d'administration généraux	2 348 050	2 522 176
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>2 844 809</b>	<b>2 984 685</b>

Les coûts administratifs par assuré actif sont de CHF 328 (année précédente: CHF 351) et de CHF 267 (année précédente: CHF 287) y compris les retraités.

#### 7.6 Intégrité et loyauté

Toutes les personnes et institutions impliquées dans le placement patrimonial, de même que le Conseil de fondation agissent conformément aux dispositions d'intégrité et de loyauté de l'art. 51b LPP et des art. 48f-I et 49a OPP 2 ainsi qu'aux directives de la Charte de l'ASIP. Chaque année, toutes ces personnes et institutions doivent confirmer par écrit qu'elles respectent les prescriptions évoquées.

#### 7.7 Rétrocessions

L'ensemble des personnes et institutions chargées de la gestion ont déclaré par écrit, dans le sens des arrêts du Tribunal fédéral 132 III 460 du 22 mars 2006 et 138 III 755 du 30 octobre 2012, quels avantages patrimoniaux elles ont perçu de la part de tiers.

**8. Demandes de l'autorité de surveillance**

Aucun.

---

**9. Autres informations relatives à la situation financière**

En 2020, il n'y a pas eu de dissolutions de conventions d'affiliation entraînant une liquidation partielle.

---

**10. Événements postérieurs à la date du bilan**

À la date du bilan, aucun événement ayant un impact sur les comptes annuels 2020 n'est à signaler.

*Fiable*

*La PROMEA caisse de pension  
agit de manière digne de confiance.*



PROMEA caisse de pension  
 Ifangstrasse 8  
 8952 Schlieren

Kontaktperson	René Zehnder
Telefon direkt	+41 (0)43 344 43 81
E-Mail	rene.zehnder@allvisa.ch

Zurich, le 12 avril 2021

### Confirmation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'experts en prévoyance professionnelle selon l'art. 52e al. 1 LPP et sur la base du mandat d'expert qui nous a été confié, nous vous soumettons le rapport ci-dessous sur la situation au 31 décembre 2020.

#### Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013, et que notre jugement a été formé et nos recommandations émises en toute objectivité.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle compétent, nous remplissons les conditions d'ordre professionnel définies à l'art. 52d al. 2 let. a et b LPP qui imposent une formation et une expérience professionnelles appropriées ainsi que la connaissance des dispositions légales pertinentes; remplissant également les conditions d'ordre personnel de l'art. 52d al. 2 let. c LPP, soit la bonne réputation et la fiabilité, nous avons obtenu l'agrément de la Commission de haute surveillance CHS PP.

#### Confirmation d'expert

La situation financière de la PROMEA caisse de pension est bonne. Calculé au moyen d'un taux d'intérêt technique de 1.75 % (exercice précédent: 1.75 %) et de la base technique LPP 2015, le taux de couverture d'après l'art. 44 OPP 2 se monte à 110.8 % au 31.12.2020 (exercice précédent: 109.9%). La bonne performance ainsi que les gains au niveau des risques chez les personnes assurées actives ont eu un effet positif sur le résultat. La réserve de fluctuation est constituée à concurrence de 67.3 % de sa valeur cible à la date du bilan.

Sur la base de notre contrôle selon l'art. 52e al. 1 LPP, nous confirmons qu'au 31 décembre 2020

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et notamment à la loi sur le libre passage;
- la caisse de pension présente une garantie suffisante de pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP;
- les primes de risque ainsi que la provision constituée pour les cas de risque présentent une protection suffisante et remplissent les exigences selon l'art. 43 OPP 2;
- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés.

Allvisa AG



René Zehnder  
 Expert diplômé en caisses de pensions



Thomas Frick  
 Expert diplômé en caisses de pensions



Tél. 044 444 35 55  
Fax 044 444 35 35  
www.bdo.ch

BDO SA  
Schiffbaustrasse 2  
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION  
au Conseil de fondation de **PROMEA caisse de pension, Schlieren**

**Rapport de l'organe de révision**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel de PROMEA caisse de pension, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

*Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.





### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 24 mars 2021

BDO SA

Albert Bamert

Expert-réviser agréé

Marcel Frick

Réviser responsable

Expert-réviser agréé

*Entrepreneuriale*

*La PROMEA caisse de pension  
agit de manière active,  
circonspecte et consciente  
des coûts.*



# en bref,

## PROMEA CAISSE DE PENSION

PROMEA caisse de pension est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

### Historique

#### 1955

Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire

#### 1968

Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

#### 1983

Extension en PV-METALL en prévision du 2<sup>e</sup> pilier obligatoire (LPP)

#### 1996

Changement de nom en PV-PROMEA

#### 2018

Changement de nom en PROMEA caisse de pension

### Associations fondatrices de PROMEA caisse de pension

- AM Suisse
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

### Association de services avec les assurances sociales PROMEA

- PROMEA caisse de compensation
- PROMEA caisse d'allocations familiales
- KSM Caisse maladie des entreprises suisses de construction métallique

### Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80 ss. du Code civil.

### But de la fondation

Le but de PROMEA caisse de pension est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou bienfaiteurs de l'AM Suisse ou qui entretiennent des rapports de partenaire social avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les contrats collectifs de travail des cofondateurs de PROMEA caisse de pension.

### Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des organisations fondatrices.

# organes,

## DE PROMEA CAISSE DE PENSION

### Associations fondatrices

AM Suisse, syndicat Unia, Syna – le syndicat

### Conseil de fondation

**Kathrin Ackermann** représentante des salariés (Syna)

**Sabine Bellefeuille** représentante des employeurs (AM Suisse)

**Rolf Frehner** président, représentant des salariés (Unia)

**Vincenzo Giovannelli** représentant des salariés (Unia)

**Peter Meier** vice-président, représentant des employeurs (AM Suisse)

**Susanne Niklaus** représentante des employeurs (AM Suisse)

### Direction

**Urs Schneider** directeur PROMEA assurances sociales

**Patric Spahr** directeur caisse de pension

### Direction de division Prévoyance professionnelle

**Veli Balaban** chef de département Prévoyance professionnelle

### Collaborateurs

**Claudia Di Toffa** gestion des membres / assurés et trafic des paiements

**Belinda Bono** gestion des membres / assurés

**Isabelle Gygi** gestion des prestations

**Petra Müller-Loose** gestion des membres / assurés, comptabilité générale, comptabilité de la fondation et comptabilité financière

**Katia Rizzo** gestion des prestations

**Alin Vadakumpadan** gestion des membres / assurés

**Rita Van Lokeren** gestion des membres / assurés

**Autorité de surveillance**

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

**Expert en caisse de pension**

Allvisa AG, René Zehnder, Zurich

**Organe de révision**

BDO SA, Zurich

**Placements financiers****Banque de dépôt (Global Custodian)**

Credit Suisse (Schweiz) AG

**Conseils en placements**

Hartweger & Partner AG, Root

PPCmetrics SA, Zurich

**Immobilier**

BSZ Immobilien AG, Zurich

Klingenfuss + Partner AG, Würenlos

**Expert en estimations**

Swiss Valuation Group AG, Zurich

**Mentions légales****Editrice**

PROMEA caisse de pension, Schlieren

**Conception, mise en page et réalisation**

agor ag | kommunikation & design, Zurich

